

Journée de l'entrepreneuriat en technique agricole – sur la thématique de la *succession*

La première édition de la Journée de l'entrepreneuriat Agrotec Suisse se tiendra en janvier 2025 à l'occasion de laquelle sera remis le Prix de l'Entreprise Agrotec Suisse accompagné d'un chèque de CHF 10 000.–. La succession au sein des entreprises sera un thème central de la manifestation. Nous nous sommes entretenus avec Werner Berger, membre du comité directeur d'Agrotec Suisse et CEO du Groupe Serco, responsable du Prix de l'Entreprise.

Qu'est-ce qui a motivé Agrotec Suisse à lancer la Journée de l'entrepreneuriat et le Prix de l'Entreprise ?

Werner Berger (WB): « Dans la technique agricole, nous nous concentrons fortement sur la technique. Notre branche intègre rapidement les nouveaux développements techniques et met immédiatement en œuvre les nouvelles exigences légales. Dans le domaine de la formation professionnelle, notre compétence de pointe est reconnue – notamment grâce à l'association. En revanche, les personnes qui, en tant que propriétaires ou directeurs, assument des responsabilités entrepreneuriales dans les entreprises de technique agricole, agissent souvent en arrière-plan et sont peu visibles. »

Quels mérites faut-il rendre plus visibles ?

WB: « Les entrepreneuses et entrepreneurs, comme les gérantes et gérants, sont l'axe autour duquel tourne l'entreprise. Ils s'investissent énormément pour construire et développer l'entreprise. Dans leur vie privée aussi, ils se retrouvent souvent en retrait au profit de l'entreprise. En tant qu'employeurs importants dans les zones rurales, les entrepreneurs en technique agricole assument en outre une responsabilité sociale. Le Prix de l'Entreprise Agrotec Suisse est décerné à des personnes pour récompenser leurs performances entrepreneuriales exceptionnelles dans la branche de la technique agricole. »

Le Prix de l'Entreprise Agrotec Suisse, doté de CHF 10 000.–, sera décerné à l'occasion de la Journée de l'entrepreneuriat en technique agricole du 16 janvier 2025. Pouvez-vous nous en dire plus ?

WB: « Un règlement a été élaboré pour l'attribution du Prix de l'Entrepreneur. Il existe une commission de nomination composée de membres actifs de l'association des régions Ouest, Centre et Est. Les présidents des associations professionnelles régionales nous annoncent des candidates ou candidats potentiels parmi lesquels la commission de nomination sélectionnera trois personnes. Ceux-ci élaborent ensuite, avec le soutien du secrétariat d'Agrotec, un dossier de candidature qui est évalué par un jury indépendant de cinq personnes composé de représentants de la branche, de la science, de l'agriculture et des médias. »

Quels critères doivent remplir les candidates et candidats au Prix de l'Entreprise Agrotec Suisse ?

WB: « L'objectif du prix est de mettre en avant les performances exceptionnelles des protagonistes de la branche

« Le thème de la succession est extrêmement important pour notre branche et pour les PME en général. »

suisse de la technique agricole. Chaque prix de l'entrepreneur Agrotec Suisse porte sur un thème central. Le prix 2025 a pour thème *Réglementation de la succession*. Nous recherchons des personnes qui ont réussi de manière

exemplaire la succession de leur entreprise.»

Pourquoi ce thème a-t-il été choisi pour la Journée de l'entrepreneuriat et le Prix de l'Entreprise ?

WB: «Ce thème est extrêmement important pour notre branche et pour les PME en général. Beaucoup d'entrepreneuses et d'entrepreneurs s'intéressent bien trop tard à la législation sur la succession, avec une perspective trop étroite.»

Que signifie «une perspective trop étroite» dans le cadre de la planification de la succession ?

WB: «L'accent est souvent mis sur la succession au sein de la famille. Mais souvent, les bénéficiaires d'une succession ont d'autres intérêts professionnels ou craignent le risque entrepreneurial. Les changements sociétaux n'épargnent pas notre branche. Aujourd'hui, les jeunes ont une conception différente de la conciliation du travail et de la vie privée et familiale. C'est aussi pour cette raison que les entrepreneurs feraient bien d'ouvrir le champ de planification de la succession.»



Werner Berger, Membre du comité directeur d'Agrotec Suisse et CEO du Groupe Serco

« Pour le Prix de l'Entreprise Agrotec Suisse, nous recherchons des personnes qui ont réussi de manière exemplaire la succession de leur entreprise. »

Quelles sont les alternatives à la succession intrafamiliale ?

WB: «Une collaboratrice ou un collaborateur compétent – il peut y en avoir plusieurs – reprend l'entreprise, par exemple dans le cadre d'un buy-out. Des solutions de financement adaptées sont alors nécessaires. Il est également possible que deux entreprises fusionnent, ce qui permet de répartir les responsabilités entre plusieurs personnes. Certaines entreprises cherchent également à s'affilier à un groupe d'entreprises plus important. Une succession offre aussi l'occasion de repenser la stratégie de l'entreprise

et de la marque. Plus on commence tôt à chercher des solutions, plus on a de possibilités.»

En conclusion: en tant qu'entrepreneuse ou entrepreneur en technique agricole, pourquoi devrais-je noter la date du 16 janvier 2025 dans mon agenda ?

WB: «Parce que la Journée de l'entrepreneuriat en technique agricole offre une excellente occasion d'élargir l'horizon en ce qui concerne d'éventuels scénarios de succession au sein de l'entreprise. D'autres thèmes seront abordés lors de ce rendez-vous de la branche

de la technique agricole suisse, tels que le développement des structures de distribution. Et parce qu'il s'agira de célébrer la gagnante ou le gagnant bien mérité du Prix de l'entreprise Agrotec Suisse ! »

Interview: Emanuel Scheidegger

Le délai de nomination court jusqu'au 18 août 2024

Vous avez récemment trouvé et mis en œuvre une solution de succession efficace pour votre entreprise ? Alors inscrivez-vous d'ici le 18 août 2024 auprès du président de l'association professionnelle Agrotec Suisse de votre région.